

Arrêté relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections partielles du collège des étudiants du conseil de La Prépa des INP de Toulouse INP Scrutin du 1er au 2 décembre 2025

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 le code de l'éducation et notamment les articles L711-1 et L713-1,
Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment les articles 5 et 52,
Vu le règlement intérieur de La Prépa des INP de Toulouse INP et notamment les articles 3 et 4,
Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 7 novembre 2025 relative à l'organisation des élections partielles du conseil de La Prépa des INP de Toulouse INP,
Vu la consultation du comité électoral consultatif réuni le 7 novembre 2025,

DÉCIDE

Article 1 : Objet

Les élections programmées les 1^{er} et 2 décembre 2025 par décision de la Présidente de Toulouse INP en date de 7 novembre 2025 susvisée se dérouleront le lundi 1^{er} décembre 2025 à 8h au mardi 2 décembre 2025 à 16h.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 : Conseil de la Prépa des INP

Collèges		Nom des listes	Nom des candidats
Étudiants	1 ^{ère} année	PETIT Estelle	Mme PETIT Estelle (<i>titulaire</i>) Mme TORRES Naïs (<i>suppléante</i>)
		PACCOU Clovis	M. PACCOU Clovis (<i>titulaire</i>) Mme SERDAN Chiara (<i>suppléante</i>)

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution de la présente décision.

Toulouse, le 25 novembre 2025

Pour la Présidente de Toulouse INP et par délégation,
le Directeur Général des Services

Olivier GLÉNAT